



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 MAI 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 mai 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 23 mai 2016**, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Yves GAITANAROS, Isabel MARQUES Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

Excusé : Pierre COISNON

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	14
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :.....	14

Le Conseil Municipal a nommé Mme Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte, M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 07 avril dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2016 est adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

1. Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 10/35^{ème} – Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 25/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la réorganisation des services, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 10/35^{ème} et le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 25/35^{ème} et de créer d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après délibération décide à

De supprimer le poste d'adjoint administratif à 10/35^{ème} et le poste d'adjoint technique à 25/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Tableau des effectifs du personnel sera mis à jour en conséquence.

Délibération 58-2016 (13 voix pour – 1 abstention)

2. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la réorganisation des services et pour faciliter l'organisation du service technique et avec l'accord de l'agent concerné, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après délibération décide à

de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}.

Le Tableau des effectifs du personnel sera mis à jour en conséquence.

Délibération 59-2016 (13 voix pour - 1 abstention)

3. Ouverture d'un Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la commission du personnel s'est réunie le 27 avril 2016 et a étudié les modalités de demande d'ouverture, d'alimentation, d'option et d'utilisation du CET et propose au Conseil la délibération suivante :

Le Compte Epargne-Temps (CET) est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année.

La réglementation fixe un cadre général du CET et les demandes d'ouverture, d'alimentation, d'option et d'utilisation du CET sont à la discrétion de l'agent. Cependant, une délibération s'avère nécessaire pour fixer les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

Délibération 60-2016 (à l'unanimité)



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

4. Projet d'enfouissement de la basse et haute tension rue des écoles et rue d'Arconville

Monsieur le Maire sollicite le conseil sur le projet de la SICAP qui envisage d'enfouir la haute tension dans la rue des écoles pour alimenter le poste transformateur et une partie de l'avenue d'Arconville. Il propose d'enfouir également la basse tension et éclairage public.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le chiffrage pour les réseaux télécom est en attente, et de ce fait, propose d'ajourner cette délibération. Le Conseil approuve.

5. Dissolution du syndicat intercommunal du Collège Louis Joseph Soulas de Bazoches les Gallerandes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet du Loiret à la commune d'Outarville concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège L-J SOULAS de Bazoches les Gallerandes et rappelle que le Conseil a émis un avis le 14 décembre 2015 sur le projet des orientations proposées concernant la collectivité dans le schéma départemental de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable à la dissolution du syndicat du collège de Bazoches les Gallerandes dont elle est membre. Délibération adopté à 9 voix contre – 3 abstentions.

Monsieur le Maire invite les membres de cette assemblée à se prononcer pour le vote sur la Dissolution du syndicat intercommunal du Collège Louis Joseph Soulas de Bazoches les Gallerandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuve la dissolution du syndicat intercommunal du Collège Louis Joseph Soulas de Bazoches les Gallerandes à 9 voix pour et 5 abstentions.

Délibération 62-2016 (9 voix pour – 5 abstentions)

6. Participation au Fonds d'aide aux jeunes et au Fonds unifié du logement

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le fonds unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité eau, énergie et dettes téléphoniques.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département auquel peuvent s'associer selon les dispositifs les autres collectivités territoriales(...)

Les bases de cotisation pour les communes en 2016 sont de :

FUL : 0.77€ par habitant dont 70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie.

FAJ : 0.11€ par habitant

Le Conseil dans l'attente de la décision communautaire souhaite ajourner la délibération.

7. Remboursement de l'adhésion à l'Aquagym saison 2015/2016.

Vu que le bassin de natation ne pourra rouvrir avant la fin de la saison 2016

Le Conseil Municipal après débat DECIDE :

- De rembourser 6 mois d'adhésion aux cours d'Aquagym au titre de la saison 2015/2016 aux participants selon les tarifs adoptés en 2015.

Soit :

- Carte d'adhésion habitants D'Outarville : 60€ remboursé 30.00€
- Carte d'adhésion habitants du Canton d'Outarville : 85€ remboursé 42.50€
- Carte d'adhésion habitants hors canton d'Outarville : 110€ remboursé 55.00€
- Le remboursement sera effectué à la demande du participant qui devra signer et retourner le formulaire de remboursement.
- Précise que toute carte d'adhésion ayant fait l'objet de modifications ne sera pas remboursée
- Précise que la carte d'adhésion ne sera remboursable qu'au titulaire
- que le remboursement sera effectué par virement administratif
- Le remboursement des séances d'aquagym et/ou de la carte d'adhésion doit être demandé avant le 1^{er} septembre 2016. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Délibération 64-2016 (à l'unanimité)

II – Décisions

Décision 2016-05

M .le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-05 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'EURL ESPACE INFORMATIQUE –HYPER PLEIN CIEL pour un montant de **124.17€HT** soit **149.00€TTC** pour l'achat d'un destructeur de papiers pour le secrétariat de mairie.

Décision 2016-06

M .le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-06 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de la SARL VRPI – 3 place Tessier 91670 Angerville pour un



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

montant de 4 939.89€ HT soit 5 927.87€ TTC pour l'acquisition du parc informatique du secrétariat de mairie. Le Maire décide de signer le devis de la SAS SEGILOG rue de l'Eguillon 72400 La Ferté – Bernard pour un montant de 450€HT soit 540€TTC. La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21 article 2183.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

Exposition « Bien Vieillir dans son logement »

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de l'exposition « **Bien Vieillir dans son logement** » de l'ADIL qui se déroulera du 25 mai au 27 juin de 9h00 à 16h00 dans la salle ouest de la mairie. Un animateur de l'ADIL interviendra le 10 juin pour donner des conseils aux visiteurs.

D'autres expositions de l'ADIL sont programmées jusqu'en janvier 2017 en Mairie d'Outarville.

Organisation de la fête communale

M. Naudet fait part que l'organisation de cette fête est en bonne voie et que trois associations supplémentaires les ont rejoints. La dernière réunion a eu lieu dernièrement. La journée débutera par une randonnée d'environ 8km et M. Pierre Coisnon donnera des explications sur les champs cultivés. Randonnée ludique avec à l'appui un petit questionnaire. Puis un déjeuner sera organisé avec la participation « des Saveurs du Gâtinais », l'après-midi sera marquée par le Forum des Associations et enfin la journée se terminera par des jeux « intervillages » avec à l'issue un trophée remis par Mme Marianne Dubois, députée.

Nettoyage des locaux

Plusieurs devis auprès de sociétés de nettoyage ont été demandés pour le contrat de prestations de ménage annuel des divers bâtiments communaux. Pour l'instant c'est l'entreprise AKINET qui effectue le ménage. Le ménage dans les bâtiments a été ramené en proportion de l'utilisation. Pour le centre social, il a été demandé à la musique d'Outarville d'effectuer le ménage des locaux utilisés après leurs activités. De plus, les salles de l'aile ouest de la mairie (rdc et 1^{er} étage) serviront maintenant de salles de réunions à la place d'une des salles du bâtiment Centre Social afin d'éviter des frais de ménage sur ce bâtiment. M. le Maire rappelle que c'est aussi pour cette raison qu'il convient d'effectuer les états des lieux des salles municipales correctement afin d'éviter des coûts de ménage supplémentaire à la commune.

Dossiers en cours

BAFN

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une prochaine réunion de travail privée avec la communauté de communes sera organisée pour la suite à donner à la piscine. De plus, il attend à ce jour l'avis de l'ARS sur ce diagnostic.

VOIRIE RUE DE LAMBREVILLE

M. Villard prend la parole et annonce avoir réclamé des devis pour cette opération. Il explique que le panneau de la rue de Lambreville se situe devant la MJC, et qu'avant ce panneau la vitesse est toujours à 90km/h. M. Chain rappelle qu'il est important que le carrefour de ces deux voies reste hors agglomération afin d'éviter une charge financière pour la commune. M. Villard fait part des différentes solutions proposées pour faire ralentir les automobilistes. Un débat s'engage...Le dossier sera étudié.

CONTRATS

Contrat de maintenance des extincteurs :

M. Villard explique qu'à ce jour, il y a deux prestataires sur la commune, qu'il conviendrait de n'en avoir qu'un et qu'il faudrait inclure dans le contrat la vérification des alarmes incendie et la vérification des trappes de désenfumage de la salle des fêtes.

Entretien des Chaudières des bâtiments :

Des devis réactualisés ont été demandés à ALFROY DEPANNAGE ET FORGEART ENTREPRISE.

Chauffage cantine et tonte :



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

La Communauté de Communes a été sollicitée afin de participer aux frais de fonctionnement pour la tonte des écoles et le chauffage de la cantine encore supportés à ce jour par la commune d'Outarville. Le chauffage de la cantine dépend de la chaudière de la mairie. Le Président a été sollicité plusieurs fois à ce sujet et M. le Maire déplore qu'aucune réponse ne lui ait été rendue. Un calcul sera fait en fonction de la surface de la cantine pour l'indemnité demandée à la CCPLN.

Vérification dans les bâtiments communaux

M. Gaïtanaros en charge du dossier attend que les cabinets le recontactent. Le Maire souhaite que le dossier avance rapidement.

Installation d'un médecin généraliste sur la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un médecin généraliste s'installera sur la commune pour le 15 juillet 2016. Il officiera dans le cabinet des infirmières, ce lieu n'est pour l'instant pas définitif. M. Naudet informe que dans les bonnes nouvelles, il y a aussi une personne qui va reprendre l'épicerie à compter de septembre. Il s'agit de M. Guillaume GUERIN.

III – Tour de Table :

M. Naudet revient sur la reprise de l'épicerie, salue l'initiative de M. Guérin et encourage les habitants à faire vivre ce commerce. Il félicite l'installation de la cueillette de fruits et légumes par M. Bruno Foucher et précise qu'il faut encourager ces personnes dans leurs activités. Une publicité sera faite sur le flash mensuel.

M. Naudet rappelle le principe de l'éco-paturage qui sera mis en place sur la commune et s'engage à transmettre un projet avant l'été.

M. Naudet rappelle que dans le cadre du dispositif « Zéro-Pesticide », la FREDON a donné deux dates pour exposer son diagnostic. Le 31 mai ou 1^{er} juin.

M. Gaïtanaros rappelle le manque de dispositif de sécurité routière à Pontville, Epreux et Saint Pérvy. M. le Maire lui demande de revoir ces points dans la limite du raisonnable. M. Gaïtanaros remercie M. Beauvallet pour l'organisation de la fête des voisins à Epreux et informe que la fête des voisins organisé par l'association « Barbeuk » se déroulera le 28 mai à St Pérvy.

M Foucher rappelle son entretien avec M. le Maire sur les chemins ruraux et affirme que les chemins ruraux ne sont pas inscrits dans le procès-verbal de remembrement, la commune n'est pas censé être propriétaire de ces chemins (65 hectares) car elle n'a pas réclamé dans les 5 ans l'inscription de ses chemins. M. Foucher déclare continuer la procédure.

M. Foucher signale qu'à Pontville une haie n'est pas taillée et cache la visibilité, M. le Maire Délégué déclare être au courant et qu'hormis ce problème de haie, il lui semble qu'il y a un véritable souci de vitesse des automobilistes.

Mme Imbault signale qu'un communiqué est passé dans le dernier flash mensuel pour organiser une journée « citoyenne ». Malheureusement, aucun habitant ne s'est rendu à cette réunion. Les élus présents décident finalement d'organiser cela que sur Acquebouille et renouvelle l'invitation pour vendredi soir 27 mai auprès des habitants.

M. Chambrin présente le courrier du « SITOMAP » qui a pour objectif d'améliorer les conditions de collecte. Les élus du SITOMAP ont décidé de faire évoluer la collecte des ordures ménagères et assimilés sur l'ensemble du territoire en mettant à disposition des foyers des bacs à ordures ménagères à partir de juin 2016. Les bacs seront équipés d'une puce électronique. Ces puces ne sont pas destinées à la mise en place de la redevance incitative. Dès janvier 2017, la collecte des ordures ménagères et assimilées s'effectuera en conteneurs pleins de préférence. Les sacs d'OMR ne seront plus ramassés et seront interdits à partir de cette date. Chaque foyer sera destinataire de cette information par le SITOMAP.

M Naudet annonce avoir reçu un courrier de l'association « Connaissance du Patrimoine » qui sort une édition sur les églises de l'Outarvillois. Celle-ci sera mise en vente à la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Fait à Outarville, le 23 mai 2016

Le Maire

Michel CHAMBRIN